Instituut der Bedrijfsrevisoren
Institut des Reviseurs d'Entreprises
Koninklijk Instituut - Institut royal

COMMUNICATION AUX MEMBRES

Le Président

Correspondant	Notre référence	Votre référence	Date
jur@ibr-ire.be	VVDW/WDB/AV/hm		20 décembre 2005

Chers Confrères,

Concerne: problématique de la fraude dans le secteur public

A la lumière des cas de fraude survenus ces derniers mois dans le secteur public, le Conseil et la Commission de surveillance attirent l'attention des réviseurs d'entreprises sur le fait que l'opinion publique est très sensible aux cas de fraude dans les institutions qui fonctionnent à l'aide de fonds publics.

Ce problème est également sensible au niveau européen puisque la FEE *Public Sector Committee* a publié au cours du mois de novembre 2005 un *Position paper* concernant cette problématique de fraude dans le secteur public, i.e. « *Good Practice in Tackling External Fraud* ». Ce document peut être consulté sur le site web de la FEE (http://www.fee.be).

La recommandation de révision relative aux fraudes et actes illégaux du 5 juin 1998 (IRE, Vademecum, 2002, p. 1092-1116) stipule, entre autres, que le réviseur est tenu d'informer les dirigeants de l'entreprise lorsqu'il présume l'existence d'une fraude, et *ce même si les répercussions d'une telle fraude sur les comptes annuels pourraient être limitées*. A ce propos l'ISA 240 précise que la communication doit avoir lieu aussi vite que possible et à un niveau de management approprié.

Veuillez agréer, chers Confrères, l'expression de mes salutations confraternelles.

André KILESSE

Rue d'Arenbergstraat 13
Brussel B-1000 Bruxelles
TEL.: 02 512 51 36
FAX: 02 512 78 86
e-mail: info@ibr-ire.be
Bank/Banque: 000-0039236-48

Créé par la loi du 22 juillet 1953
Opgericht bij wet van 22 juli 1953